## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : PAINT'OFF CLASSIC
Groupe de produits : Produit commercial

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle,Utilisation par les consommateurs

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BOSS paints NV
Nijverheidstraat 81
8791 Waregem - België
T +32 56 738 200 - F + 32 56 738 201
info.msds@boss.be - www.boss.be

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|---|---|---|---|---|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245 | |

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

| | |
|---|---|
| Flammable liquids, Category 3 | H226 |
| Serious eye damage/eye irritation, Category 2 | H319 |
| Specific target organ toxicity — Single exposure, Category 3, Narcosis | H336 |

Texte intégral des mentions H : voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS02 GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Composants dangereux : acétate de n-butyle, butanone
Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P312 - Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise
Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Fermeture de sécurité pour enfants : Non
Indications de danger détectables au toucher : Non

### 2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|---|---|---|---|
| acétate de n-butyle | (n° CAS) 123-86-4<br>(Numéro CE) 204-658-1<br>(Numéro index) 607-025-00-1 | >= 25 | R10<br>R66<br>R67 | Flam. Liq. 3, H226<br>STOT SE 3, H336 |
| butanone | (n° CAS) 78-93-3<br>(Numéro CE) 201-159-0<br>(Numéro index) 606-002-00-3 | 1 - 10 | F; R11<br>Xi; R36<br>R66<br>R67 | Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE 3, H336 |
| | (n° CAS) 69011-36-5 | 1 - 5 | Xn; R22<br>Xi; R41 | Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Eye Dam. 1, H318 |

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Si les troubles continuent, consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation : Amener le sujet à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Give nothing by mouth.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Eviter d'utiliser un solvant.

Premiers soins après contact oculaire : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Irritation des voies respiratoires et des autres membranes muqueuses. Peut conduire à une affection des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Irritation.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une irritation oculaire.

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Un traitement spécifique immédiat est nécessaire en cas d'intoxication.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone ($CO_2$), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ne pas déverser à l'égout (risque d'explosion).

Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Faire évacuer la zone dangereuse. . Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : EN 469.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Ventiler complètement la zone. Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Faire évacuer la zone dangereuse. Eviter le contact avec la peau. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage. Recueillir dans des récipients appropriés et éliminer les matières imprégnées dans un centre agréé. Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et l'emporter en lieu sûr.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Un appareil respiratoire autorisé pour les vapeurs organiques, à adduction d'air ou autonome est obligatoire lorsque la concentration des vapeurs dépasse les limites d'exposition admissibles. Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Ne pas placer les emballages sous pression, il ne sont pas prévus pour cela. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter une tenue antistatique et des chaussures à semelles conductrices. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Dans le but d'éviter l'inhalation de poussière, le port d'un appareil respiratoire est requis durant le ponçage. Les matériaux tels que les chiffons de nettoyage, les chiffons de papier et les vêtements de protection, qui sont souillés avec le produit peuvent spontanément s'auto-enflammer quelques heures plus tard. Pour éviter les risques des feux, tous les matériaux souillés devraient être stockés à plat sur une seule couche pour sécher. Les matériaux contaminés devraient être évacués des lieux de travail à la fin de chaque journée et être stockés à l'extérieur.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Informations réglementaires. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil. Tenir à l'écart de sources d'ignition. Eviter le contact avec les aliments et les boissons. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.

Produits incompatibles : Agent oxydant.

Température de stockage : 0 - 35 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Aspiration locale ou protection respiratoire. Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains : des gants de protection

| Type | Matériau | Pénétration | Epaisseur (mm) | Penetration | Norme |
|---|---|---|---|---|---|
| | Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc néoprène (HNBR) | | | | EN 374-3 |

Protection oculaire : Lunettes de sécurité

| Type | Utilisation | Caractéristiques | Norme |
|---|---|---|---|
| | | | EN 166 |

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements résistant à la chaleur

Protection des voies respiratoires : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

| Appareil | Type de filtre | Condition | Norme |
|---|---|---|---|
| | Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C) | | |

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon et de l'eau avant de quitter le travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : Incolore.
Odeur : caractéristique.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : ≈ 79 °C
Point d'éclair : ≈ 27 °C
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : ≈
Masse volumique : ≈ 0,996 g/cm³
Solubilité : Aucune donnée disponible
Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : > 20,5 mm²/s
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : ≈ 1,8 vol %
≈ 10,4 vol %

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Surchauffe.

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

| PAINT'OFF CLASSIC | |
|---|---|
| Viscosité, cinématique | > 20,5 mm²/s |

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : (Pas de données propres).

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| PAINT'OFF CLASSIC | |
|---|---|
| Persistance et dégradabilité | (Pas de données propres). |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| PAINT'OFF CLASSIC | |
|---|---|
| Potentiel de bioaccumulation | (Pas de données propres). |

### 12.4. Mobilité dans le sol

| PAINT'OFF CLASSIC | |
|---|---|
| Ecologie - sol | (Pas de données propres). |

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| PAINT'OFF CLASSIC |
|---|
| PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis |
| vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis |

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : (Pas de données propres).

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ne pas jeter les déchets à l'égout. Eliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

| | | |
|---|---|---|
| N° ONU (ADR) | : | 1263 |
| N° ONU (IMDG) | : | 1263 |
| N° ONU (IATA) | : | 1263 |
| N° ONU (ADN) | : | 1263 |
| N° ONU (RID) | : | 1263 |

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

| | | |
|---|---|---|
| Désignation officielle de transport (ADR) | : | PEINTURES |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : | PEINTURES |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : | Paint |
| Désignation officielle de transport (ADN) | : | PEINTURES |
| Désignation officielle de transport (RID) | : | PEINTURES |
| Description document de transport (ADR) | : | UN 1263 PEINTURES, 3, III, (D/E) |
| Description document de transport (IMDG) | : | UN 1263 PEINTURES, 3, III |

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

| | | |
|---|---|---|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADR) | : | 3 |
| Etiquettes de danger (ADR) | : | 3 |

:

**IMDG**

| | | |
|---|---|---|
| Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) | : | 3 |
| Etiquettes de danger (IMDG) | : | 3 |

:

**IATA**

| | | |
|---|---|---|
| Classe(s) de danger pour le transport (IATA) | : | 3 |
| Etiquettes de danger (IATA) | : | 3 |

:

**ADN**

| | | |
|---|---|---|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADN) | : | 3 |
| Etiquettes de danger (ADN) | : | 3 |

:

**RID**

| | | |
|---|---|---|
| Classe(s) de danger pour le transport (RID) | : | 3 |

Etiquettes de danger (RID) : 3

:

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III
Groupe d'emballage (ADN) : III
Groupe d'emballage (RID) : III

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : NON SOUMIS ADR CHAPITRE 2.2.3.1.5

### - Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : NON SOUMIS ADR CHAPITRE 2.2.3.1.5
Code de classification (ADR) : F1
Dispositions spéciales (ADR) : 163, 640E, 650
Quantités limitées (ADR) : 5l
Quantités exceptées (ADR) : E1
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP29
Code-citerne (ADR) : LGBF
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2
Danger n° (code Kemler) : 30
Panneaux oranges :

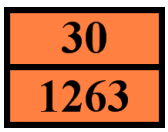


Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E
Code EAC : •3YE

### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 163, 223, 955
Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E1
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03
Instructions pour citernes (IMDG) : T2
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP29

| | | |
|---|---|---|
| N° FS (Feu) | : | F-E |
| N° FS (Déversement) | : | S-E |
| Catégorie de chargement (IMDG) | : | A |
| Propriétés et observations (IMDG) | : | Miscibility with water depends upon the composition. |

**- Transport aérien**

| | | |
|---|---|---|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) | : | E1 |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) | : | Y344 |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : | 10L |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) | : | 355 |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) | : | 60L |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) | : | 366 |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) | : | 220L |
| Dispositions spéciales (IATA) | : | A3, A72 |
| Code ERG (IATA) | : | 3L |

**- Transport par voie fluviale**

| | | |
|---|---|---|
| Code de classification (ADN) | : | F1 |
| Dispositions spéciales (ADN) | : | 163, 64E, 65 |
| Quantités limitées (ADN) | : | 5 L |
| Quantités exceptées (ADN) | : | E1 |
| Equipement exigé (ADN) | : | PP, EX, A |
| Ventilation (ADN) | : | VE01 |
| Nombre de cônes/feux bleus (ADN) | : | 0 |

**- Transport ferroviaire**

| | | |
|---|---|---|
| Code de classification (RID) | : | F1 |
| Dispositions spéciales (RID) | : | 163, 640E, 650 |
| Quantités limitées (RID) | : | 5L |
| Quantités exceptées (RID) | : | E1 |
| Instructions d'emballage (RID) | : | P001, IBC03, LP01, R001 |
| Dispositions spéciales d'emballage (RID) | : | PP1 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) | : | MP19 |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : | T2 |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : | TP1, TP29 |
| Codes-citerne pour les citernes RID (RID) | : | LGBF |
| Catégorie de transport (RID) | : | 3 |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) | : | W12 |
| Colis express (RID) | : | CE4 |
| Numéro d'identification du danger (RID) | : | 30 |

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

**Allemagne**

| | | |
|---|---|---|
| VwVwS, référence de l'annexe | : | Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4) |
| 12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV | : | Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs) |

**Pays-Bas**

| | | |
|---|---|---|
| SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen | : | None of the components are listed |
| SZW-lijst van mutagene stoffen | : | None of the components are listed |
| NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding | : | None of the components are listed |
| NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid | : | None of the components are listed |
| NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling | : | None of the components are listed |

**Danemark**

| | | |
|---|---|---|
| Remarques concernant la classification | : | Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed |
| Recommandations règlementation danoise | : | Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product |

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---|---|
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables, Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 3 | Liquides inflammables, Catégorie 3 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |
| R10 | Inflammable |
| R11 | Facilement inflammable |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion |
| R36 | Irritant pour les yeux |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves |
| R66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges |
| F | Facilement inflammable |
| Xi | Irritant |
| Xn | Nocif |

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*